

2000 02 11 - 0007 - M

Paris, le 11 février 2000

Nous, membres des Associations participant à la première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus, condamnons les raids criminels de l'aviation Israélienne qui ont depuis la nuit du 7 au 8 février 2000 causé de nombreuses victimes parmi les civils et détruit de nombreuses infrastructures civiles du pays, notamment trois des principales centrales électriques, plongeant ainsi le pays dans le noir et dans le froid.

Encore une fois Israël a violé les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire. Ces actes viennent s'ajouter aux violations innombrables des droits de l'Homme, notamment aux disparitions forcées et détentions arbitraires dont Israël est responsable.

Signé par (état au 10 février 2000) :

SOS Disparus et les Associations et Comités locaux de familles de disparus en Algérie, Collectif des Familles de Disparus en Algérie, Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme, Organisation Egyptienne de Défense des Droits de l'Homme, Comité des enlevés durant la guerre au Liban, SOLID - Soutien aux disparus de Syrie, Follow-up Committee for Lebanese detainees in Israël, Fondation Libanaise des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire (FHHRL), Association Libanaise des Droits de l'Homme, Mouvement des amis des familles de disparus, Ligue Libyenne des Droits de l'Homme, Association des familles de disparus, Forum Vérité et Justice, Association Marocaine des Droits Humains, Organisation Marocaine des Droits Humains, Association des Familles de Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA), Comités de Défense des Libertés Démocratiques et des Droits de l'Homme (CDF), Association des Mères du Samedi, Fondation Turque des Droits de l'Homme ; Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie ; Ligue française des Droits de l'Homme ; Réseau Euroméditerranéen des Droits de l'Homme ; Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ; Fondation Un Monde par Tous ; Amnesty International ; Emmaüs ; ACAT ; Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie ; CIMADE ; AVRE ; association Primo Levi ; SOLIDA.